

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ADOPTION PV DU 13 NOVEMBRE 2023

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/11/2023
Réuni le : 27/11/2023
Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du 13 novembre 2023

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration adopte le PV du 13 novembre 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Madame la Principale demande au conseil d'administration de lui donner délégation pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 pour les marchés à procédure adaptée d'autre part (marchés dont le montant unitaire est inférieur à 209000.00€ HT et dont l'incidence financière est annuelle).

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20232024_30_0440066H_231207164902

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 30

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil administration autorise l'adhésion au marché gaz de l'UGAP (convention gaz)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20232024_23_0440066H_231207164920

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Le conseil administr

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 23

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise la passation du contrat affranchigo avec la poste

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20232024_24_0440066H_231207164941

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 24

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration adopte le tarif des dégradations volontaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20232024_26_0440066H_231215133222

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 26

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

BICT_20232024_26_0440066H_231214173510

044004XV

ACADEMIE DE NANTES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE

3 QUAI CEINERAY

44041 NANTES CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 26

Année scolaire : 2023-2024

Par délégation du Président du Conseil départemental

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REPARTITION LOGEMENTS DE FONCTION

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/11/2023
Réuni le : 27/11/2023
Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des logements de fonction comme suit

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le conseil d'administration approuve la répartition des logements de fonction, comme suit :
- agent d'accueil
- principale
- gestionnaire

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31-1

Annule et remplace l'acte n° 31 - 2023-2024

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Orcines, Auvergne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le voyage à Orcines en Auvergne du 8 au 13 avril pour 58 élèves et 6 accompagnateurs.
La participation des familles est votée à hauteur de 360 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20232024_31-1_0440066H_231212155454

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 31-1

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification :

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Rome et Campanie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le voyage à Rome et Campanie, pour le groupe de 36 élèves latinistes de 3ème et 3 accompagnateurs.
La participation des familles est votée à hauteur de 490 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20232024_28_0440066H_231207165009

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 28

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Vilanova del Cami, Catalogne Espagne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le voyage à Vilanova del Cami, Catalogne Espagne pour un groupe de 14 élèves hispanophones dans le cadre d'un échange du 15 au 22 février 2025.
La participation des familles est votée à hauteur de 410 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20232024_32_0440066H_231207165050

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 32

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 20
Quorum : 11
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Stuttgart, Allemagne , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le voyage à Stuttgart en Allemagne pour le groupe de germanistes de 3ème, 4ème et 6ème du 13 mars au 21 mars dans le cadre d'un échange, soit 22 élèves et 2 accompagnateurs. La participation des familles est votée à hauteur de 355 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20232024_29_0440066H_231207165029

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 29

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0440066H
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU
17 AVENUE DE GUERCHE
44250 ST BREVIN LES PINS
Tel : 0240391818

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Marie-Felicite Fernandes-Franco-Novais

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Madame la Principale demande au conseil d'administration de lui donner délégation pour l'adhésion à des associations et signatures de conventions avec des intervenants extérieurs pour la mise en place es projets pédagogiques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20232024_22_0440066H_231207164844

0449999E

ACADEMIE DE NANTES

DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

8 RUE DU GENERAL MARGUERITTE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Madame la Principale

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE HELENE ET RENE GUY CADOU-0440066H

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 22

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :